



**PASSEZ À
LA VITESSE
SUPÉRIEURE**

Accélération des études

Faculté des études supérieures
et postdoctorales



UNIVERSITÉ
LAVAL

Vous songez à poursuivre vos études aux cycles supérieurs ? Saviez-vous qu'il existe des voies rapides menant à la maîtrise ou au doctorat ? Explorez ces nouvelles avenues !

L'ACCÉLÉRATION DES ÉTUDES, C'EST QUOI ?

Vous vous distinguez par vos aptitudes à la recherche ou par l'excellence de votre dossier scolaire ? Vous pourriez profiter d'un cheminement d'études plus rapide vers la maîtrise ou le doctorat. Les options d'accélération des études favorisent la progression vers les cycles supérieurs tout en permettant une réduction de la durée de vos études.

Trois types de passages existent à l'Université Laval. Découvrez-les !

Passage intégré

Le passage intégré permet d'entreprendre une scolarité d'un cycle plus avancé pendant vos études dans votre programme régulier.

Par exemple, vous pourriez débiter une scolarité de 2^e cycle pendant votre programme de 1^{er} cycle. Les cours de maîtrise réussis sont ainsi crédités dans votre programme de baccalauréat et le seront également si vous poursuivez vos études à la maîtrise.

Le passage intégré vers le doctorat est également possible pour une étudiante ou un étudiant à la maîtrise.

À l'Université Laval, plus de 60 programmes aux 2^e et 3^e cycles offrent le passage intégré.

Passage accéléré

Réservé aux programmes de formation à la recherche, le passage accéléré permet d'accéder au doctorat sans avoir à rédiger votre mémoire de maîtrise.

Chaque programme offrant le passage accéléré fixe les modalités d'évaluation de l'état d'avancement des travaux de recherche au cours d'une épreuve de présentation écrite et orale. La réussite de cette épreuve vous permet d'être admis au doctorat.

Passage direct au doctorat

Le passage direct au doctorat permet d'accéder au doctorat après le baccalauréat, sans passer par la maîtrise.

Chaque programme offrant le passage direct fixe les modalités d'évaluation des candidatures. S'il y a lieu, la direction de programme peut déterminer une scolarité préparatoire ou des exigences particulières à la poursuite des études au doctorat.



Pour en savoir plus sur les options possibles dans votre programme d'études, consultez votre direction de programme ou visitez fesp.ulaval.ca/accélération.